

Arrêté du Directeur Général de l'AP-HP relatif à la nomination des membres du collège de déontologie de l'AP-HP

**Le directeur général
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'AP-HP du 22 juillet 2021 relatif à la composition et aux attributions du collège de déontologie de l'AP-HP ;

ARRETE

Article 1 : Sont nommés en qualité de membres du collège de déontologie de l'AP-HP les personnes suivantes :

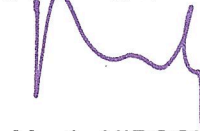
- **Lionel COLLET**, conseiller d'Etat, président ;
- **Pascal LEMOINE**, avocat général près de la Cour de cassation, vice-président ;
- **Pr Marie Pia D'ORTHO**, professeure des universités – praticien hospitalier, cheffe du service d'explorations fonctionnelles multidisciplinaires, physiologie, centre du sommeil de l'hôpital Bichat - Claude-Bernard ;
- **Dr Jennifer SOBOTKA**, praticien hospitalier, service d'urgences adultes de l'hôpital Saint-Antoine ;
- **Delphine LUX**, directrice d'hôpital, directrice de la recherche, de l'innovation et du mécénat de AP-HP Université Paris-Saclay ;
- **Valérie ACHART**, cadre supérieur de santé, hôpital Saint Louis ;
- **Anne Sophie GINON**, maître de conférences en droit, Université Paris Nanterre ;
- **Valérie HOSPITAL**, directrice adjointe de la direction des affaires juridiques du Centre National de la Recherche Scientifique.

Article 2 : Les membres du collège sont nommés pour un mandat de trois ans à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le

29 JUL. 2021



Martin HIRSCH